

Conseil municipal du 18 janvier 2016

Travaux réseaux : adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales.

Par délibération du 9 décembre dernier, le conseil municipal a sollicité des subventions de l'agence de bassin Loire-Bretagne et du Département pour des travaux sur les différents réseaux d'eau potable (AEP), d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP). Le cabinet AB2R a estimé les montants des travaux à réaliser.

1. Travaux dans le quartier de le motte féodale : séparation des réseaux EU – EP, remplacement conduite AEP, montant estimée : 230 000 € - aides attendues de 73 955 €. Dans un deuxième temps, la réfection des voies, pavage trottoirs, création de places de stationnement, espaces verts, enfouissement réseaux EDF et Télécom. Montant estimé : 310 000 € H.T.

2. Différents travaux comportant : la télégestion électromécanique et désinfection des ouvrages, les réseaux AEP et EP, la modification du déversoir d'orage les Ribbes, la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement sur le secteur de Choubert, le renouvellement de la canalisation en eau potable du secteur Zoubiroux jusqu'à la limite de Saint-Geney's et tronçon réservoir Choubert/délaissé RD 906/Largelier, le remplacement de la conduite AEP depuis le village de Marcihac jusqu'à la commune de Lissac. Montant estimé 532 289 € H.T. Aides attendues de 218 500 €.

A l'unanimité, le conseil prend acte des coûts des travaux et des financements attendus et donne tous pouvoirs au maire pour lancer la consultation des entreprises.

Aménagement quartier des Pas Perdus.

Par délibération du 13 octobre dernier, le conseil a demandé au maire de poursuivre les études pour la réhabilitation de ce quartier. Après réunion de la commission, un troisième scénario a été envisagé ; il prévoit toujours la démolition des immeubles mais il intègre dans l'aménagement la place Jeanne d'Arc et le transfert du monument aux morts. Le maire a consulté l'association locale des anciens combattants qui se montre très favorable à ce transfert.

Le conseil donne son accord pour charger le bureau BEMO-URBA de réaliser une étude préliminaire comportant esquisses et description globale du projet dans le contexte urbain et paysager pour un montant de 2 800 € HT.

Enquête publique chemin rural des Baraques.

Faisant suite à la délibération du 10 juillet 2015 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal donne un avis favorable à l'aliénation du chemin rural au profit de M. et Mme Goncalves José, fixe le prix du m² à 5 € et donne tout pouvoir au maire à l'effet de notifier la présente délibération à M. et Mme Gonçalves et à la mairie de Saint-Vincent, afin que, de son côté, le conseil municipal de cette commune entérine l'aliénation de la partie du chemin rural appartenant à Saint Vincent.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Le conseil décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par des chantiers de travaux sur : des ouvrages du réseau public de transport

d'électricité, des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

Convention « Auvergne Très Haut Débit ».

Pour développer le très haut débit, la filiale du groupe Orange « Auvergne Très Haut Débit » a implanté à Pérouet un poteau relais Wifi Max d'une surface au sol de 1 m² et d'une hauteur de 12 m

Le conseil donne pouvoir au maire pour signer la convention de régularisation avec « Auvergne Très Haut Débit ».

Réhabilitation ancienne usine Bongiraud.

L'architecte David Fargette présente au conseil l'avant projet sommaire ainsi que l'estimatif du projet qui s'élève à la somme HT de 1 159 400.00 €.

Le conseil valide l'avant projet, demande à M. Fargette une étude des modes de chauffage envisageables et donne pouvoir au maire à l'effet de déposer les dossiers de demande de subvention conformément à la délibération du 30 juillet dernier.

Enregistrement dossier ARVEL.

Le maire informe le conseil de la consultation du public mise en place du 20 janvier au 20 février par la préfecture de Haute-Loire suite à la demande d'enregistrement déposée par la SAS ARVEL en vue d'exploiter une installation de concassage-criblage-tamisage-ensachage d'argile sur la Zone d'activités de Nolhac. Avant de donner son avis, le conseil demande à la commission urbanisme de consulter ce dossier.